

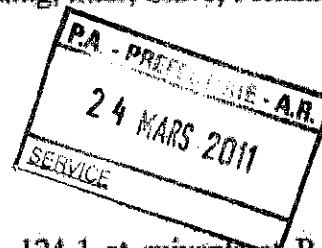
Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal.

Séance du 8 mars 2011

Présents : M.M. Larroze, Cassou, Garnier, Mouhapé, Castaing, Imar, Clavé, Fernandez, Laborde, Lassère.

Absents : M. Loste-Bordenave.

Secrétaire de séance : M. Imar.



Objet : Approbation de la carte communale

Vu le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 124-1 et suivants et R. 124-1 et suivants et R. 124-1 et suivants ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 6 avril 2010 donnant son avis sur l'opportunité d'élaborer une carte communale sur le territoire de la commune ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 8 juin 2010 donnant son avis sur le projet de carte communale sur le territoire de la commune ;

Vu l'arrêté du maire en date du 21 juillet 2010 soumettant à enquête publique le projet de carte communale ;

Vu les conclusions du commissaire-enquêteur,

Monsieur le Maire présente les observations qui ont été faites sur le projet de carte communale ainsi que le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur.

Après avoir entendu l'exposé du Maire ;

Considérant les observations faites au cours de l'enquête publique, les conclusions du commissaire-enquêteur et l'exposé du maire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal ;

1. Décide d'approuver la carte communale en y apportant des modifications mineures (cf : tableau ci-après) pour tenir compte des observations émises au cours de l'enquête et des conclusions du commissaire enquêteur ;
2. Décide que les décisions individuelles relatives à l'occupation et à l'utilisation du sol régies par le Code de l'urbanisme demeureront délivrées au nom de l'Etat.

La présente délibération sera transmise au préfet afin qu'il approuve par arrêté la carte communale.

La présente délibération et l'arrêté préfectoral feront l'objet d'un affichage en mairie pendant un mois.

Mention de cet affichage sera, en outre, inséré en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département, dès réception de l'arrêté de M. le Préfet approuvant la carte communale.

Ainsi fait et délibéré comme dessus.

Pour extrait certifié conforme,

A Sedzère, le 8 mars 2011.

Le Maire. Lucien LARROZE

